Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260702-D20260702_44-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h30
15	14

Date de la convocation
25 juin 2026
Nombre de pouvoirs
1
Numéro de la délibération
2026-44

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 juillet 2026, à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 19h30 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h30 ayant donné procuration :
Mme Géraldine ROSSIGNOL (pouvoir à Mme Marie-Thérèse LOUVIOT)

Etait absent excusé à 19h30 :

M. Stéphane JEULAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

2026-44 - Gardiennage église de Landéan – année 2026

Monsieur le Maire fait savoir que, pour l'année 2026, le montant plafond de l'indemnité de gardiennage des églises communales s'élève à 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose de verser à Monsieur le Curé, via le compte de la paroisse, la somme de 126.91 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

Stéphane JEULAND
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 02 juillet 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133